

**COMITE SYNDICAL DU 22 Septembre 2025 reporté****Note explicative de synthèse**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt deux du mois de septembre à Mas Blanc des Alpilles, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SiVVB) s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures trente, à la salle des associations de Mas Blanc des Alpilles et suivant la convocation en date du 16 septembre 2025.

Etaient présents :

Jean-Pierre **SEISSON** (CHATEAURENARD),
Michel **BARAT** suppléant (EYRAGUES),
Jean Benoît **HUGUES** (LES BAUX DE PROVENCE)
Laurent **GESLIN** (MAS BLANC DES ALPILLES)
Jean-Denis **SANTIN** (LE PARADOU),
Elisabeth **RABOUIN** (SAINT ETIENNE DU GRES),
Serge **MANNONI** (TARASCON),

Absent représentés

Lionel **LLOBET** (GRAVESON) donne pouvoir à Serge **MANNONI**
Jean Pierre **FRICKER** (MOURIES) donne pouvoir à M. Laurent **GESLIN**

Absents excusés :

Pierre **RAVIOL** (ARLES)
Magali **MISTRAL** (SAINT REMY DE PROVENCE)
Laurent **LAFFITTE** (MAUSSANE)
Benoît **HERTZ** (FONTVIEILLE)
Jean-Jacques **BOUISSON** (MAILLANE)
Michel **OLIVIER** (AUREILLE)

Nombre de délégués ou suppléants en exercice : 15

Nombre de délégués ou suppléants présents : 7

Nombre de voix exprimées : 9

Suite au report de la réunion du 15 septembre par défaut de quorum, cette assemblée n'est plus soumise aux conditions réglementaires de quorum.
Monsieur le Président déclare ouverte la séance à 18H40.

Ordre du jour :

- ❖ Election du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du compte rendu du 5 juillet 2022
- ❖ Approbation du compte de gestion 2021
- ❖ Décision modificative DM 2022-1 du budget 2022
- ❖ Modification du tableau des emplois
- ❖ Validation de l'achat d'un vélo électrique
- ❖ Questions divers – Points sur les opérations en cours

1. Délibération n°2025-013 : Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après avoir en avoir délibéré :

- Elit Madame Elisabeth RABOUIN, secrétaire de séance.

Votes pour : 9 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

2. Délibération n°2025-014 : Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 14 avril et 15 septembre 2025

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve** le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 14 avril et du 15 septembre 2025

Votes pour : 9 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

3. Délibération n°2025-015 : Indemnités du comptable

L'arrêté du 20 août 2020 a abrogé les arrêtés des 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 autorisant le versement des indemnités de conseil du comptable publiques. L'indemnité de confection des documents budgétaires reste maintenue, son montant annuel forfaitaire est fixé à 45.73 euros brut par budget. La collectivité doit délibérer pour son versement au comptable public.

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement pour 2025 de la somme de 45.73 euros brut pour le budget n° 41300 du Syndicat SIVVB à Mme MAZZOCCHI Pascale, chef de service comptable à Chateaurenard.

Votes pour : 9 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

4. Délibération n°2025-016 : Participation au Journée Nationale de la Résilience et au Festival dans la Bras du Rhône

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays d'Arles organise au mois d'octobre 2025 l'édition annuelle de son festival « **Dans les bras du Rhône** », manifestation regroupant plus de 70 animations réparties sur une trentaine de communes du bassin d'Arles, Crau, Camargue et Alpilles.

Dans le cadre de ses missions statutaires relatives au maintien en bon état et aux travaux d'entretien des cours d'eau et canaux, le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SIVVB) est régulièrement sollicité pour contribuer à la sensibilisation du public aux enjeux hydrauliques et au risque inondation.

Le **SIVVB**, syndicat technique reconnu pour son expertise sur les ouvrages hydrauliques et la coordination amont-aval du bassin du Vigueirat, est en position privilégiée pour piloter cette action :

- Il apporte une **expertise unique** sur la topographie, l'hydrologie locale et la mémoire des crues, indispensable pour définir les sites les plus pertinents pour l'implantation des repères.
- Il dispose d'une capacité de dialogue avec les ASA, les propriétaires fonciers et les communes, facilitant l'obtention des accords nécessaires à l'installation des repères, leur pérennité mais aussi leur entretien et l'animation territoriale organisée par un partenariat avec le CPIE.
- Il peut garantir une transversalité territoriale permettant de traiter l'ensemble du périmètre concerné par les obligations légales, dans un souci d'intérêt général et d'efficacité.

En mutualisant moyens, méthodes et communication, il permet à chaque commune d'anticiper ses propres obligations sans supporter seule la charge d'un projet technique, juridique et patrimonial.

DEROULE EN TROIS TEMPS

1. **Études partenariales** (été automne 2025) : inventaire des repères et marques de crues existantes, recherches documentaires historiques et sociologiques, relevés hydrologiques, concertation communale, constitution de dossiers techniques.
2. **Lancement d'une campagne de communication** (DLBR/JNR) : exposition retraçant l'histoire du Vigueirat, des canaux de drainage et d'irrigation dans la bassin du Comtat à la mer et sa relation aux crues par ruissellement collinaire ou par surverse du Rhône, balades commentées et sensibilisation autour des repères existants, pour susciter l'intérêt citoyen et politique.
3. **Réalisations réglementaires** (printemps-automne 2026) : implantation de nouveaux totems et plaques, événements de lancement, insertion des repères dans les documents d'urbanisme, et animation de long terme avec le CPIE.

L'initiative structure un territoire plus résilient :

- elle intègre la « culture du risque » dans les processus de planification territoriale,
- elle contribue à la **mise en conformité réglementaire** des communes (PLU et OAP, PRN, GEMAPI, DICRIM)
- elle révèle une **mémoire hydraulique tangible**, susceptible d'ancrer chez les citoyens et élus une approche collective de résilience attaché aux gestes de préventions.

UN FINANCEMENT MUTUALISE

Phase 1 et 2 : Etudes, recherches documentaires, mises en œuvre d'une exposition d'une 20aine de planches pédagogiques, communication par documents de prévention, présence des services de l'Etat à l'inauguration (DREAL, Cerema, DDTM, SiracedPC)

Budget prévisionnel

Dépenses	
• Documentations Conception et impression des planches historiques	25 000 €
• Organisation logistique (location de salle, matériel, collation vernissage)	2 500 €
• Temps en régie	5 750 €
• Dépenses indirectes et administratives	350 €
	29 600 €
Recettes	
• Subventions Région JNR : 30 %	8 800 €
• Autofinancement porteurs de projet (21.5 jours)	6 000€
• Participation DREAL : 50%	14 800 €
	29 600 €

3eme phase : Recherche de site approprié pour la mise en œuvre de totems de crues ou de repères de crues, accompagnement du CPIE pour l'animation annuelle.

Dépenses	
• Recherches de sites d'implantations, démarches topographiques et réglementaires sur le périmètre de l'intercommunalité	
• Démarche de concertation et d'animation territoriale avec le CEREMA et un institut spécialisé recruté sur marché public	
• Mise en œuvre d'une procédure d'intervention d'urgence Inondation/Pollution et d'une instance	

collaborative RETEX avec les interco/CO/autorités locales d'intervention...)	
• Réalisations des totems et repères de crue et mises en place	
• Animation pédagogique d'inauguration avec CPIE	
• Evaluation permanente d'efficacité	
Recettes	
• Subventions DREAL : 20 %	
• Autofinancement des communes ou EPCI	
• Participation Département Bouches du Rhône : 40%	
En attente de chiffrage	

Afin de permettre au SIVVB de solliciter les financements nécessaires auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Agence de l'Eau, Département), il est indispensable que cette participation fasse l'objet d'une validation formelle par délibération du Comité syndical.

Certaines démarches sans engagement financier ont été engagées préalablement à la présente séance en raison du calendrier contraint de l'appel à projets. Il convient donc d'en approuver le principe et de régulariser ces engagements.

Considérant :

- Les articles L.5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés ;
- L'article L.5211-10 du CGCT, relatif aux attributions de l'organe délibérant et aux délégations consenties au président ;
- Le Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), article L.221-4, permettant à une autorité administrative de donner un effet rétroactif à un acte dans l'intérêt général, à condition de ne pas porter atteinte aux droits des tiers ;
- La jurisprudence constante du Conseil d'État, notamment CE, 6 février 1991, Commune de Saint-Denis-de-Pile, n°100330, reconnaissant la légalité d'un acte rétroactif pris pour régulariser une procédure administrative interne sans conséquence sur les droits d'autrui ;
- Les statuts du SIVVB en vigueur (version décembre 2024), notamment :

- **Article 2**, qui précise que le syndicat exerce une mission d'intérêt général en matière de coordination hydraulique et d'appui aux collectivités membres ou non membres de son périmètre;
- **Article 6**, qui définit ses compétences statutaires, notamment en matière de gestion des cours d'eau, d'animation de projets territoriaux, de sensibilisation, d'information et de communication dans les domaines de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des risques ;
- L'intérêt local du projet au regard de la mémoire des crues, de la culture du risque et de la valorisation des canaux du bassin du Vigueirat ;
- L'urgence liée à la mobilisation des partenaires et aux délais d'instruction des subventions ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 – D'approuver la participation du SIVVB au projet intitulé « **Animation autour du risque inondation** sur le Bassin Nord Alpilles – Chemin d'Eaux Histoire des Hommes » labellisé pour le Festival Dans les Bras du Rhône, labellisé animation pour les Journées Nationales de la Résilience

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président :

- À signer toutes les conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre du projet (conventions de partenariat, demandes et acceptations de subvention, pièces justificatives de valorisation du temps agent) ;
- À représenter le SIVVB dans les instances de pilotage du projet.

Article 3 – D'approuver à titre de régularisation les démarches déjà entreprises par les services du SIVVB dans le cadre du montage du projet et des partenariats.

Article 4 – D'inscrire les crédits correspondants aux dépenses et recettes éventuelles dans le budget du SIVVB, conformément au plan de financement annexé, ainsi qu'à engager les démarches visant à capter les subventions auprès des partenaires financiers,

ARTICLE 5 - D'ENGAGER un processus de chiffrage d'une étude territoriale pour l'élaboration d'un plan d'intervention d'urgence à l'échelle du bassin versant, permettant de garantir la communication et la prise en compte des risques inondation et pollution en continuité amont-aval.

Votes pour : 9 – unanimité des suffrages exprimés

Votes contre : 0

Abstentions : 0

5. Présentation de DEVIS et de CONVENTIONS

- Devis pour 20 900 € pour des recherches historiques sur le Vigueirat, les usages et les impacts économiques, sociologiques et agricoles des crues du bassin versant, ainsi que la réalisation d'une dizaine de panneaux 120x80 en vue d'une exposition à Mas BLANC des Alpilles dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience
- Fourniture et pose du capteur de niveau en remplacement de la station à St Gabriel sur le Vigueirat, compris le traitement et la mise en publication des données partagées pour 1700 € auprès de Hydroconsulting El
- La commande d'un totem Roll up SIVVB en vue des événements autour des JNR et du festival dans les Bras du rhone pour un montant de 35€ HT
- Signature d'une convention avec la CCVBA pour l'appui à l'exercice de la compétence Gémapi dans le cadre de la réalisation d'animation autour de la mémoire des inondations sur le bassin du SIVVB.

Pour le même projet :

- Signature d'une convention avec le CPIE pays d'Arles en vue d'une labellisation DLBR de l'animation.
 - Signature d'une convention avec la commune de Mas Blanc pour la mise à disposition d'une salle d'exposition
 - Signature d'une convention avec le CPIE 84 Opus pour le prêt d'une maquette de simulation des crues
 - Signature d'une convention avec la DREAL en vue d'une labellisation Journée Nationale de la Résilience des animations du 8 octobre organisé dans le cadre du Festival DLBR
-
- Signature d'une convention avec le Pole Santé du CDG13, en vue de l'adhésion à l'offre Pole Santé (Médecine préventive et Sécurité au Travail)
 - Signature d'une convention de prestation de service sous forme d'un marché négocié sans publicité et sans appel à la concurrence, avec la chambre d'agriculture dans le cadre du schéma directeur de la vallée des Baux pour un montant de 14 950 €HT prévue dans les financements du marché initial.

Après avoir répondu aux questions diverses, et considérant que l'ordre du jour est purgé, M. le Président lève la séance à 19h50.

